

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	14
Votants	16

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Didier CHARAMELET), Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Julie BOUILLOZ.

**OBJET : ECHANGE DE PARCELLES – ALLEE DU GRANIER
63 – 17/12/2024**

Monsieur Roland SOCQUET-CLERC, adjoint au maire, présente aux membres du conseil municipal un projet d'échange de terrain pour régularisation foncière d'emprise de voirie à intervenir entre la commune et Monsieur Grange demeurant Rue de l'Épinette.

Ce projet d'échange d'une valeur équivalente de 35 € verrait la commune céder une emprise de 3,62 m² totalement incluse dans la propriété de Monsieur Grange et Madame Ferrand (AE 224) en échange de la cession par ces derniers d'une bande de terrain de 13 m² destinée à être rattachée à l'allée du Granier (AE 204).

Monsieur SOCQUET-CLERC propose que la commune procède à la régularisation de cet échange de terrain qui est déjà réalisé physiquement sur place.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur SOCQUET-CLERC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le 26 DEC. 2024

ID : 038-213800758-20241226-DE_17_12_24_63-DE

Vu l'avis du Domaine en date du 15 novembre 2024,

DECIDE de procéder à l'échange de terrain susvisé avec Monsieur Grange et Madame Ferrand,

CHARGE madame le Maire de signer les actes notariés correspondants qui seront établis par l'étude de Maître MAGNIN notaire à Chapareillan

DIT que monsieur Grange, demandeur, supportera les frais d'actes correspondants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

